

## **ANNEXE 1 – Projet d'ENS – Ermitage Puymerle**

**En date du 11 juillet 2024, en concertation entre la Communauté de communes Cœur de Charente et la Commune d'Aussac-Vadalle ont été validés les axes suivants :**

### **1-Périmètre ENS**

### **2- Destination des espaces**

#### **1-Périmètre ENS**

Validation du périmètre d'ENS proposé par le Département.

Volonté que le Département informe, en temps voulu, la commune de ses volontés d'achat de parcelles. Une coordination et une communication entre les acteurs est importante.

#### **2-Destination des espaces**

Au vu des préconisations de Charente Nature, de l'intérêt de chacun de voir se site classé et protégé, et de la prise en compte qu'il s'agit d'un site ouvert au public, dans le cadre d'un accès libre ou faisant l'objet d'une réservation, il a été défini ce qui suit :

##### **Organisation de manifestations :**

\*M. Liot confirme que la manifestation militaire n'aura plus lieu sur le site de Puymerle.

Seul le bric à brac de début juillet, impactant la pelouse centrale sera maintenue. Elle se tiendra uniquement au Sud de la parcelle comme demandé par Charente Nature afin de préserver la partie Nord. Il n'y aura donc qu'une seule fauche début juillet.

On pourra également dans un second temps étudier une circulation uniquement via le chemin central de la pelouse.

\*Quant aux autres manifestations éventuelles mais qui devront être validées en collectif, nous proposons de suivre le modèle de la manifestation "Plantes en fête" organisée en mai et qui utilise uniquement les parcelles 540 et 553 (en jaune) + parking parcelle 40.

**Parking** (parcelle en bleu) : parcelle 40 + le long du chemin blanc en entrant dans le site.

Il pourrait être envisagé de solliciter un échange de parcelle pour créer un parking à l'entrée du site, parcelle 48, à échanger avec celle de la CdC, la 49 (parcelles en vert sur le plan).

**Sens de circulation** : fléchage en rouge sur le plan. La circulation prévoit que les véhicules ne puissent pas se croiser.